



COMMUNE DE VILLENEUVE

MUNICIPALITE

PREAVIS No 08/2010

AU CONSEIL COMMUNAL

Demande d'un crédit d'étude pour la construction d'une salle de gymnastique
sur le site de la Tour Rouge.

Au Conseil communal de Villeneuve

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit d'étude de Frs 530'000.-, destiné à la construction d'une salle de gymnastique sur le site de la Tour Rouge à Villeneuve.

1. PREAMBULE

Ce projet a déjà été évoqué à maintes reprises depuis une dizaine d'années. L'établissement scolaire de Villeneuve et environs (Roche-Rennaz-Noville-Chessel) compte à ce jour 884 élèves. Les demandes d'utilisation des salles sont importantes, qu'elles émanent de la direction des écoles ou des sociétés locales. Pour se mettre en conformité avec les exigences légales, l'établissement scolaire de Villeneuve et environs nécessite, aujourd'hui déjà, une nouvelle salle de gymnastique. Ce besoin est corroboré par un accroissement attendu du nombre d'élèves, ces prochaines années, généré notamment par les nombreux projets immobiliers en cours dans la région ainsi que par le début du regroupement, accepté dès 2010, des 3 voies scolaires (VSO, VSG et VSB) dans les établissements du Cercle de Villeneuve.

Il est rappelé le déficit pour quelques 50 périodes hebdomadaires, dispensées dans des locaux non adaptés à la gymnastique scolaire.

Il est donc impératif d'améliorer les conditions d'enseignement de l'éducation physique à Villeneuve tant au secondaire qu'au primaire.

Dans le cadre de ce projet, les sociétés sportives sont aussi concernées. En séance ou par courrier, les comités nous ont rapporté les problèmes qu'ils rencontraient par manque de salles à disposition, ceci est dû en partie à un planning déjà surchargé dans les locations ou prêts de surfaces adéquates.

La Tronchenaz est à disposition pour certains sports de salle mais n'est pas équipée pour toutes les disciplines. Cette nouvelle structure leur permettra également de mettre sur pied des concours internes de gymnastique.

La Municipalité, par son préavis 4/2008, demandait au Conseil communal de l'autoriser à effectuer le concours d'architecture ainsi que les études détaillées du projet d'une salle de gymnastique de type VD 3 extensible. Elle demandait un crédit d'investissement de Frs 360'000.-.

Le Conseil communal, dans sa séance du 11 décembre 2008, a décidé d'accepter le préavis proposé moyennant les amendements suivants :

- a) d'autoriser la Municipalité à effectuer le concours d'architecture du projet d'une salle de gymnastique de type VD 3 avec gradins ;
- b) d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de Frs 176'000.-.

Ce montant de Frs 176'000.- représentait :

• les frais de faisabilité	Frs	25'000.-
• les frais d'étude géotechnique	Frs	18'000.-
• les frais de concours	Frs	65'000.-
• les prix des lauréats	Frs	68'000.-

Il est maintenant nécessaire de déposer ce second préavis pour le crédit d'études jusqu'à soumissions rentrées.

2. HISTORIQUE

A la suite de l'acceptation du Préavis 4/2008 amendé par le Conseil communal un concours d'architecture a été organisé.

24 août 2009 : 20 projets, pour la mise au concours d'une salle de gymnastique VD 3, sont déposés dans les délais.

28 août 2009 : après trois jours d'exams des projets présentés, le jury nommé délibère et attribue le 1^{er} prix au lauréat du projet « quitte ou double ». Le bureau d'architecture Bunq à Rolle devient ainsi notre interlocuteur pour la suite à donner à ce projet.

4 décembre 2009 : suite au mandat confié, le bureau d'architectes Bunq nous transmet le dossier définitif pour le crédit d'étude de cette salle de gymnastique VD 3 avec gradins, tout en respectant les recommandations du jury, ainsi que les souhaits de la société de gymnastique de Villeneuve.

Après le dépôt de ce dossier, d'intenses négociations ont eu lieu entre la Municipalité et le mandataire afin de pouvoir obtenir les meilleurs tarifs de prestations.

Pour ce second préavis, le détail des éléments financiers vous est présenté ci-dessous.

A la lecture de ce tableau, vous constaterez une différence notable par rapport au montant demandé dans notre préavis 4/2008, ceci est dû au fait que les honoraires d'architecte n'avaient pas été intégrés dans ce premier préavis.

3. ELEMENTS FINANCIERS

Honoraires

	Montant TTC	
Architecte	Frs	315'118.-
Ingénieur civil	Frs	79'259.-
Ingénieur CVS	Frs	68'320.-
Ingénieur électrique	Frs	33'620.-
Géomètre officiel	Frs	3'000.-
Ingénieur acousticien	Frs	5'000.-
Divers et imprévus environ 5%	Frs	25'683.-
<hr/>		
TOTAL	Frs	530'000.-

Il faut encore relever qu'un troisième préavis sera déposé pour obtenir le crédit de construction avant de démarrer les travaux de réalisation de cette salle de gymnastique.

Amortissement

L'amortissement de ce crédit d'étude se fera conformément aux vœux exprimés par la commission de gestion et par la commission des finances lors de la séance du 23.02.2006 séance tenue en présence de représentants du Secri (Service des communes et des relations institutionnelles) et de la Municipalité.

Soit : « parallèlement avec l'investissement qui l'accompagne de 30 ans ».

En cas de non-réalisation de l'objet principal ce crédit d'étude serait alors amorti sur 5 ans.



PREAVIS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal :

1. d'autoriser la Municipalité à engager cette étude jusqu'à soumissions rentrées ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit de Frs 530'000.- ;
3. d'autoriser la Municipalité à recourir à cet effet à un emprunt de Frs 530'000.- aux meilleures conditions du marché ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir ce crédit d'étude parallèlement à l'investissement qui l'accompagne,
ou
en cas de non-réalisation de l'objet principal ce crédit d'étude serait alors amorti sur 5 ans.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 13 juillet 2010, afin d'être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :
Le syndic :  D. Flückiger
Le secrétaire :  Y. Cheseaux



Annexes : 1 rapport du jury
1 dossier de plans du lauréat du concours

Déléguée de la Municipalité : Mme Dominique Dorthe, municipale

Villeneuve, le 13 juillet 2010/DD//YCX/cp



COMMUNE DE VILLENEUVE

**CONCOURS D'ARCHITECTURE
(Pool architecte + ingénieur civil obligatoire)
CONCOURS DE PROJETS A UN DEGRE
EN PROCEDURE OUVERTE**

**CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE GYMNASTIQUE VD3
SUR LE SITE DE LA TOUR ROUGE**

RAPPORT DU JURY

Villeneuve, le 28 août 2009

TABLE DES MATIERES	Pages
1. RAPPEL DES OBJECTIFS	3
2. TYPE DE CONCOURS	3
3. COMPOSITION DU JURY	3
4. PARTICIPANTS AU CONCOURS DE PROJETS	4
5. PROJETS REMIS	4
6. ANALYSE PREALABLE	4
7. DELIBERATIONS DU JURY	5
8. ADMISSION AU JUGEMENT	5
9. PREMIER EXAMEN GENERAL	5
10. PREMIER TOUR	6
11. SECOND TOUR	6
12. TOUR DE REPECHAGE	6
13. COMMENTAIRES SUR LES PROJETS RETENUS	6
14. CLASSEMENT, PRIX ET MENTIONS (CHF 74'000.-)	8
15. RECOMMANDATION DU JURY	8
16. APPROBATION DU RAPPORT	9
17. OUVERTURE DES ENVELOPPES CACHETEES	10
18. PROPRIETE DES PROJETS	15
19. VERNISSAGE ET PUBLICATION DES RESULTATS	15
ANNEXE — PRESENTATION GRAPHIQUE DES PROJETS	15

1. RAPPEL DES OBJECTIFS

Le projet consiste en la construction d'une salle de gymnastique de type VD3, avec locaux techniques et de services dimensionnés pour une salle double de type VD4. La construction doit permettre des extensions futures et, notamment, l'adjonction d'une seconde aire d'évolution qui est prévue à long terme. La salle de gym devra être équipée de gradins.

Cette nouvelle construction est destinée aux élèves de l'Etablissement de Villeneuve et environs (Roche-Rennaz-Noville-Chessel) ainsi qu'aux sociétés locales gravitant dans le domaine de la gymnastique et des sports de salle.

Sous réserve des autorisations officielles et du vote des crédits par le Conseil communal, la Municipalité a l'intention de confier l'étude et la réalisation de l'ouvrage au lauréat du concours.

2. TYPE DE CONCOURS

Le concours se déroule selon une procédure ouverte soumise aux dispositions de :

- ✓ la loi fédérale sur le marché intérieur du 6 octobre 1995 (LMI)
- ✓ l'accord intercantonal du 25 novembre 1994/15 mars 2001 sur les marchés publics (AIMP)
- ✓ la loi cantonale vaudoise du 10 février 2004 modifiant celle du 24 juin 1996 sur les marchés publics (LMP-VD)
- ✓ son règlement d'application du 7 juillet 2004 (RLMP-VD).

Ce marché n'est pas soumis à l'accord international sur les marchés publics du 15 avril 1994 (AMP-OMC). Il s'agit d'un concours de projets d'architecture à un degré qui s'adresse à des pools de mandataires (architecte + ingénieur civil).

3. COMPOSITION DU JURY

Président :	M. Daniel Flückiger, Syndic et ingénieur civil EPFL
Vice-président :	Mme Dominique Dorthe, Conseillère municipale, Domaines et bâtiments
Membres professionnels :	M. Bernard Bolli, architecte EPFL à Lausanne M. Jean Nicolier, architecte EPFL à Vevey M. Ivan Kolecec, architecte EPFL à Lausanne M. Michel Lugeon, ingénieur civil EPFL à Cossonay
Membres non professionnels :	Mme Annik Morier-Genoud, Conseillère municipale Formation et jeunesse M. Daniel Steinbach, Chef du service technique de Villeneuve M. Marcel Yersin, Directeur des Ets scolaires de Villeneuve et environs
Suppléant professionnel :	M. Alain Meystre, architecte EPFL à Pully
Suppléant non professionnel :	M. Marc Sturzenegger, maître d'éducation physique
Experts :	M. Dominique Weber, Président Sté fédérale de gymnastique de Villeneuve M. Yves Roulet, ingénieur en environnement HES Etat de Vaud M. Jean-Pierre Taillens, conseiller en marchés publics
Secrétaire :	M. René Parrat